

REPUBLIQUE DU CONGO,
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 10 DECEMBRE 1993
DECRET N° 93-660 /MFPRL/DGFP/DGCA/SAV
portant promotion au titre de l'année
1991 de certains fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
du Corps des Chercheurs et Techniciens
de Recherche du Personnel de la Recherche
Scientifique.

En tête : BANDEBA Pierre

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 02/489 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 52/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/170/FF-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 82/442 du 16 septembre 1982 portant Statut Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;
Vu le décret n° 93/315 du 23 JUIN 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
Vu le décret n° 85/250 du 5 mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
Vu l'arrêté n° 2037/FF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 93-659 /MFPRL/DGFP/DGCA/SAV du 10 Décembre 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans ;

DECRETE :

Article 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1991, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique dont les noms suivent
ACC. = Néant.

A/ - MAITRES DE RECHERCHE

Au 4° échelon, indice 2120

Mr - BANDTABA (Pierre) p/c du 2/09/1991 en service au CRVZ

Au 5° échelon, indice 2230

Mr - BABELLAT (Jean Marie) p/c du 17/01/1991 en service au CRVZ

Au 6° échelon, indice 2340

Mr - ELONGO (Félix) p/c du 1/01/1991 en service au CERGE

Au 8° échelon, indice 2500

Mr - BIKINKITA (Daniel) p/c du 20/03/1991 en service au CRVZ

B/ - CHARGES DE RECHERCHE

Au 2° échelon, indice 1400

Mr - TATHY (Jean Pierre) p/c du 15/06/1991 en service à la DGRST

Mme - MAKAMBILA née KOUBEMBA (Marie Claire) p/c du 15/08/1991 en service au CERVE

Au 3° échelon, indice 1540

MM - BITSINDOU (Gabin Georges Patrick) p/c du 1/04/1991 en service à l'ORSTOM B/Ville

- MIAMBI (Edouard) p/c du 16/04/1991 en service à l'ORSTOM B/Ville

Au 4° échelon, indice 1680

Mme - OUA BONZI née AMILA NGANGUE (Marcelline) p/c du 2/01/1991 en service au CRVZ

Mr - OUA BONZI (Antoine) p/c du 3/01/1991 en service au CERVE

Au 5° échelon, indice 1750

MM - MTATI (Jérôme) p/c du 13/02/1991 en service au CERVE

- DELLO (Jean) p/c du 20/01/1991 en service à l'ORSTOM Pointe-Noire

Au 6° échelon, indice 1950

MM - DOULOU (Victor) p/c du 1/01/1991 en service au MST

- BATALOU MBETANI (Alphonse) p/c du 1/01/1991 en service à la STARDI

- 3 -

Au 7^e échelon, indice 2050

Mr - NKOUKA (Nazaire)

p/c du 1/07/1991

en service au CIP-OUA

Au 8^e échelon, indice 2090

Mr - BOUSSAFOU (Daniel)

p/c du 1/01/1991

en service au CRVZ

Au 9^e échelon, indice 2130

Mr - MAKOUNBOU-MBEMBA (Daniel)

p/c du 1/08/1991

en service au CRVZ

C/ - ATTACHES DE RECHERCHE

Au 2^e échelon, indice 920

MM - GOMI-BOUNGOU (Jacques)

p/c du 3/09/1991

en service au CRAL

- MLEPANGOU-DIVASSA (Stev)

p/c du 15/02/1991

en service à l'ORSTOM B/Ville

- TOUTOU-MISSIE (Eric)

p/c du 3/09/1991

en service au CRAL

Gervais

- GOURIAKAKA (Victor)

p/c du 15/04/1991

en service au CRVZ

Au 3^e échelon, indice 1010

MM - NGUINGUIRI (Jean Claude)

p/c du 15/04/1991

en service à l'ORSTOM Pointe-Noire

- DIAL/NGOULYA (Maurice)

p/c du 15/11/1991

en service à l'ULIC

- KEMI (Emile)

p/c du 10/02/1991

en stage en Belgique

- MBEMBA (Michel)

p/c du 21/01/1991

en service au CRVZ

Au 4^e échelon, indice 1110

MM - PANDZOU (Joseph)

p/c du 21/02/1991

en service à la DGRST

- PONTY (Guy Bernard)

p/c du 6/01/1991

en service à la DGRST

Au 6^e échelon, indice 1400

MM - MIYOUNA (Thomas Claude)

p/c du 1/07/1991

en service à la DGRST

- LOUBAYI (Augustin)

p/c du 1/07/1991

en service au CERGEC

- SAMBA (Christophe)

p/c du 1/01/1991

en service à la DGRST

- TSEK/KELE (Fidèle)

p/c du 1/01/1991

en service à Kindamba

- MVOUTOLOU (Nestor)

p/c du 1/07/1991

en stage en France

- DZENGUI MALESSI (Hervé)

p/c du 12/08/1991

en service au CRVZ

Au 7^e échelon, indice 1540

MM - DINGA-REASSI (Jérôme)

p/c du 1/01/1991

en service au MIACFME

- MBOUNGOU-MOUNDA (Bernard)

p/c du 2/01/1991

en service au CRVZ

Au 8° échelon, indice 1680

MM - BAMA (Victor)	p/c du 1/01/1991	en service au CRAL
- KLAFOUKA (Daniel)	p/c du 1/01/1991	en service au CRVZ
- KOYO (Prosper)	p/c du 1/01/1991	en service à la FLO
- MASSAMBA (Prosper)	p/c du 1/01/1991	en service à la DGRST
- MAPANGUI (Antoine)	p/c du 1/01/1991	en service à l'ORSTOM B/Ville
- MADEMBO (Célestin)	p/c du 1/01/1991	en service au CERVE
- MAZIEZOULA (Bienvenu)	p/c du 1/07/1991	en service à l'ORSTOM B/Ville
- ANGONGA-LETSALA	p/c du 1/07/1991	en service au CRAL

Au 10° échelon, indice 1950

Mr - DZABA (Désiré)	p/c du 1/01/1991	en service à l'ORSTOM B/Ville
---------------------	------------------	-------------------------------

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-/-

Brazzaville, le 10 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Ampliations :

JORC	1
DGFP/EGCA	42
DGFP/BST	3
DGB	2
DGCF	2
DGRST	42
SGG/RC	2
INTERESSES	42/136